

Attestation de formation des dirigeants des entreprises de protection privée de navires

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **344t**

Code(s) ROME : **N3101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **07/01/2015**

Mots clés : **protection**, **sureté**, **NAVIRE**, **NAVIGATION MARITIME**

Identification

Identifiant : **719**

Version du : **29/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 7 janvier 2015 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises privées de protection des navires et relatif aux agréments des organismes délivrant une formation professionnelle aux dirigeants et agents des entreprises privées de protection des navires

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former les dirigeants des entreprises de protection privées des navires (nouvelle activité privée de sécurité spécifique à la protection des navires - lutte contre la piraterie en mer)

Les entreprises privées de protection des navires exercent l'activité qui consiste, à la demande et pour le compte d'un armateur, à protéger, contre les menaces extérieures, des navires battant pavillon français. Cette activité ne peut s'exercer qu'à bord du navire qu'elle a pour but de protéger. Elle a pour fin de garantir la sécurité des personnes embarquées sur le navire, équipage et passagers. Elle pourvoit également à la protection des biens transportés.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Formation juridique

- environnement juridique de la protection privée des navires (connaître la loi relative à la protection des navires ainsi que ses décrets et arrêtés d'application),

- droit pénal français (connaître les dispositions pertinentes du code pénal et du code des transports),

Public visé par la certification

- salariés
- dirigeants

- droit international de la mer (connaître les dispositions essentielles de la convention des Nations unies sur le droit de la mer),

- prescriptions générales concernant la détention d'armes (connaître la législation française relative aux armes à feu, aux armes non létales et au matériel de sûreté).

Module Environnement maritime

- sûreté maritime (mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion
- BMP - de l'Organisation maritime internationale).

Modalités générales

Formation de 9 heures chez un prestataire agréé par la Direction des affaires maritimes

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Les dirigeants doivent justifier de compétences professionnelles.

Compétences évaluées

Connaissances juridiques et sûreté maritime

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

Centre(s) de passage/certification

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formation-professionnelle-des.html>

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de formation des dirigeants des entreprises de protection privée de navire

Plus d'informations

Statistiques

Formation créée en janvier 2015 - aucune statistique disponible

Autres sources d'information

—